

Migrations et environnement:

étiologie des débats et participations sociologiques

*KAMANA Pouwisawè*¹, Roger Tamasse DANIOUÉ² et
*Kouami KOKOU*³

Résumé

Ces dernières années, l'entrée sur la scène sociopolitique des questions climatiques a ouvert le débat sur un type nouveau de migrants notamment celui des migrants environnementaux. Aujourd'hui, même si la relation entre l'environnement et les migrations se fraie peu à peu son chemin dans les cénacles internationaux, elle reste largement méconnue du grand public et suscite peu de recherches scientifiques. Si le phénomène est connu depuis les années 1970 par les scientifiques, ce n'est qu'au cours de ces dernières années qu'il est véritablement devenu un enjeu social, politique, environnemental, et un sujet de débat public. L'objectif de cet article est de faire un état de lieu des connaissances du phénomène à travers une étiologie des différents débats des acteurs.

Les résultats auxquels le travail a abouti révèlent qu'il existe une multitude de termes et de définitions usités par les différents acteurs ayant abordés le sujet. Les différents travaux sur les migrations environnementales sont sujets en proie d'un point de vue terminologique. L'aspect

¹ Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et politiques (LERDYSOP), Département de sociologie, & Laboratoire de botanique et d'écologie végétale (LBEV), Faculté des Sciences, Université de Lomé, Togo. Author corresponding [Email: kamanapouwisawe@outlook.com; Tél 00228-90 84 43 74]

² Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et politiques (LERDYSOP), Département de sociologie, Université de Lomé, Togo.

³ Laboratoire de botanique et d'écologie végétale (LBEV), Faculté des Sciences, Université de Lomé, Togo.

classificatoire abordé par les auteurs, est multiple et parfois complémentaire. Face à la situation croissante du phénomène et ses victimes à travers le monde à des degrés divers, il urge, de mettre un terme au malentendu définitionnel inutile et infécond car une action vaut mieux que mille intentions.

Mots clés : Acteurs, changements climatiques, migrants environnementaux et participation aux débats.

Abstract

In recent years, the entrance on the scene of sociopolitical climate issues has opened the debate on a new type of migrants including that of environmental migrants. Today, even if the relationship between the environment and migration make gradually its way in international circles, it remains largely unknown to the general public and arouses a little of scientific researchers. If scientists know the phenomenon since the 1970s, it is only in recent years that it has truly become a social issue, political, environmental and a subject of public debate. The objective of this article is to make a place of state of knowledge of the phenomenon through an etiology of debates of different actors.

The results reveal that there are a multitude of terms and definitions customary in the different actors who addressed the topic. Different work on environmental migration is subject suffering from a terminological point of view. The classificatory issue addressed by the authors, is multiple and sometimes complementary. Faced with the growing status of the phenomenon and its victims throughout the world in varying degrees, it is urgent to put an end to unnecessary and unfruitful definitional misunderstanding because an action is worth a thousand intentions.

Keywords: Actors, climate change, environmental migrants and participation in the debates.

Remerciements : Toutes nos sincères gratitude respectivement à l'agence universitaire de la francophonie(AUF), le gouvernement roumain pour leur précieux appui financier et à l'Université de Craiova (Roumanie) pour son accueil de recherches très fructueux.

1. Contexte et problématique

Définit comme, ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie, les immigrants environnementaux sont les populations soumises aux effets des calamités naturelles (sécheresse, famine, inondations, cyclones, tremblements de terre), des dégradations des sols, des politiques d'aménagement du territoire, des accidents industriels ou des guerres (El Hinnawi, 1985). Si la violence, les persécutions, les violations des droits de l'homme sont les causes les plus fréquentes des exodes, il existe un autre motif de départ dont on parle moins, fondé sur la dégradation ou la destruction de l'environnement biophysique. Les calamités naturelles, les destructions intentionnelles ou accidentelles de l'environnement, les politiques environnementales sont sources de déplacements plus ou moins contraints de populations considérées depuis peu comme une catégorie de réfugiés appelée " réfugiés de l'environnement " ou " réfugiés écologiques "(Gonin et Lassailly-Jacob, 2002) .

Selon les estimations de certains travaux (Stern, 2006; Myers, 2001; Myers, 2005), le nombre de

migrants environnementaux, qui était de 25 millions de personnes en 1995, pourrait atteindre les 200 millions à l'horizon 2050. Ces personnes déplacées sont et seront les plus grandes victimes des modifications environnementales. Or, l'intensification des migrations enregistrée depuis les années 1990 se caractérise par l'émergence de nouvelles causes de migration, comme la mondialisation, l'internationalisation et la globalisation, lesquelles façonnent les trajectoires ainsi que les processus de migration empruntés par les populations migrantes (Dumont, 2006). À ces trois facteurs de migration s'ajoute le phénomène des changements climatiques, qui gagne en importance et inquiète les États en proie à des transformations environnementales. Les populations ont, depuis longtemps, utilisé la migration pour s'adapter à leur environnement dynamique. Toutefois, l'avènement des changements climatiques est venu accentuer les transformations subies par l'environnement (Cournoyer-Cyr, 2012). Déjà, certaines régions plus vulnérables aux changements climatiques ont été témoins de déplacements de population, ébranlant les structures dans les sociétés d'accueil. A la lumière de certaines études (Wrathall et Morris, 2009; Acketoft, 2008), les migrations environnementales pourraient s'avérer l'un des plus grands défis démographiques et humanitaires mondiaux du XXI^e siècle.

En 2007, lorsque les inondations se sont produites dans nombre de pays d'Afrique de l'ouest, le Togo a été l'un des pays le plus durement touchés (Tenou et wala, 2009). La plupart des victimes venaient des régions nord du pays précisément la région des savanes, la plus affectée. Environ 127 880 personnes étaient touchées, 13 764 personnes

étaient déplacées et 23 sont mortes à la date du 17 octobre 2007. En 2008, de fortes précipitations ont provoqué des inondations dans les régions des Savanes, Centrale et Maritime. À la date du 4 août 2008, ces inondations ont affecté plus de 24 500 personnes. Les conséquences sont énormes pour l'environnement, les moyens d'existence de la population, les infrastructures routières et l'économie du pays (MERF/PNUD, 2009).

En effet, le thème des migrations environnementales est relativement récent. Jusqu'à présent, les déplacements causés par la dégradation de l'environnement étaient isolés aux cas de certaines communautés rurales, particulièrement en Afrique, qui se déplaçaient d'un lieu à l'autre pour gérer l'alternance entre période de sécheresse et d'inondations (Ranelli, 2009). Aujourd'hui, les modifications climatiques et l'augmentation de l'intensité des catastrophes naturelles imposent que ces migrations environnementales soient analysées sous un nouvel angle scientifique car les politiques migratoires actuelles n'ont pas encore pris en compte l'impact environnemental dans leurs champs d'études. Seuls les milieux académiques et certains chercheurs, ainsi qu'une minorité d'organisations internationales (Organisation Internationale pour les Migrations, Care international, Tearfund, Croix rouge, etc.) s'intéressent à cette nouvelle catégorie de migrants. C'est pourtant dans ce domaine qu'apparaîtra l'une des conséquences les plus dramatiques du changement climatique. Il s'agit d'un problème de temps : la modification des écosystèmes laisse peu de marge de manœuvre aux populations les plus vulnérables pour s'adapter (Ranelli, 2009).

À la lumière de ces quelques faits susmentionnés, la question des migrations environnementales pose de sérieux défis en termes de gestion environnementale, d'où la pertinence d'une analyse approfondie des débats relatifs au phénomène.

L'hypothèse ici stipule que les travaux sociologiques sur les migrations environnementales sont peu visibles et insuffisamment problématisés contrairement à ceux des environmentalistes, démographes, géographes, politologues, etc. Le présent article est structuré en quatre parties: (i) la première partie concerne l'introduction dans laquelle s'y trouve le problème, l'hypothèse et l'objectif de cet article ; (ii) la deuxième partie est consacrée à la méthode utilisée ; (iii) la troisième partie est réservée à la présentation des résultats;(iv) et la quatrième partie s'est attelée à la discussion et conclusion.

2. Approche méthodologique

Dans le but de faire le point adéquatement sur la problématique abordé dans cet article, il a été fait recours majoritairement à l'approche qualitative, puisque l'analyse documentaire s'inscrit davantage dans une logique qualitative. Cet article prend donc la forme d'une analyse descriptive et exploratoire. L'analyse documentaire a permis par des lectures soutenues de faire un bilan des connaissances antérieurement acquises. Ainsi différents documents écrits et virtuels (ouvrages, mémoires de thèses, masters, articles et revues scientifiques, rapports de colloques, Webographie...) ont dû être consultés pour la rédaction dudit article. Dans cette rubrique, un compte rendu des travaux des prédécesseurs est fait. Les divers documents consultés ont servi de références et ont contribué à l'enrichissement du contenu de cet article.

3. Résultats

3.1. Migrations environnementales : phénomène de controverse ou de consensus chez les acteurs

Réfugiés environnementaux / climatiques, exilés environnementaux/climatiques, migrants forcés de l'environnement / du climat, migrants environnementaux/climatiques, éco-migrants... Les termes pour qualifier les personnes forcées de quitter leur lieu habituel de vie en raison d'une dégradation de l'environnement ne manquent pas et reflètent la difficile construction de cet enjeu en tant qu'objet de recherche et problème nécessitant l'intervention des autorités publiques (Vlassopoulos, 2012).

Face aux foisonnements des concepts pour désigner les personnes frappées par le phénomène, il conviendrait dans ce cas de donner quelques définitions selon les différents acteurs pour pouvoir situer le lecteur par rapport à la terminologie et à la classification qui sont utilisés dans cet article.

3.2. Multitudes de termes et de définitions par les acteurs

Depuis les années 1980, le débat s'intensifie, surtout au niveau international, en vue de la reconnaissance et de la définition des migrations environnementales comme problème public. Tout au long de ce débat trentenaire, plusieurs types d'acteurs (scientifiques, institutionnels, politiques...) se sont mis à interagir, sans forcément utiliser

les mêmes termes pour qualifier le problème, sans même se référer au même problème (Vlassopoulos, 2012).

L'Organisation Internationale des Migrations (O.I.M) préférera utiliser le terme «migrants environnementaux» alors que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) défendra celui de «réfugié environnemental» et que les articles de langue anglaise suggèrent l'idée de «*environmentally-displaced-persons*». La presse se sert quant à elle du terme de «réfugié climatique». Ces termes cherchent tous à traduire une même idée: ces victimes indéfinissables sont contraintes et forcées de quitter leurs foyers pour des raisons liées à la dégradation de leur environnement. Cette querelle sémantique n'a pas encore cessé et tout laisse à croire qu'elle continuera tant que le problème ne sera pas pleinement reconnu par les États. Le lecteur ne sera donc pas surpris de rencontrer différents termes dans ce travail. Il a été question dans cette recherche, en effet d'essayer de respecter les terminologies utilisées par les auteurs cités.

En réalité l'expression «réfugiés de l'environnement » est apparue en 1985, comme titre d'un rapport du programme des nations unies pour l'environnement(PNUE) rédigé par Essam El Hinnawi, universitaire égyptien. Il donne des réfugiés de l'environnement une définition large :

« ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie. »

Par rupture environnementale, l'auteur entend les effets des calamités naturelles (sécheresse, famine, inondations, cyclones, tremblements de terre), des dégradations des sols, des politiques d'aménagement du territoire, des accidents industriels ou des guerres. Il évalue à plus de 10 millions ces fugitifs pour cause environnementale qui trouvent refuge à l'intérieur comme à l'extérieur de leur pays.

Pour bien comprendre le terme de migration environnementale, il est d'abord important de statuer sur le sens de la rupture environnementale afin de bien saisir la complexité concernant les flux migratoires liés à l'environnement. Certains auteurs parlent de «crise environnementale» (Beck et al., 2006), d'autres de «rupture environnementale» (El-Hinnawi, 1985). Tous se réfèrent toutefois aux situations de choc ou de rupture face à une situation environnementale originale. Ainsi, cette définition fait appel à deux types de crise environnementale, lesquels ont des impacts différents sur la population (Cournoyer-Cyr, 2012). La rupture ou crise environnementale tire son origine de trois causes distinctes, soient la croissance de la population, le changement environnemental et la distribution inéquitable des ressources. Ces trois facteurs combinés résultent généralement en la marginalisation des communautés les plus pauvres, alors contraintes à migrer (Alam, 2003).

Certains auteurs comme Piguet (2009) et Bates (2002) distinguent deux types de phénomènes environnementaux, soient les catastrophes naturelles et les dégradations de l'environnement, alors que d'autres comme Gemenne (2009a et 2010) distinguent trois catégories : la hausse du niveau des mers, les catastrophes naturelles et le stress

hydrique. Lonergan (1998) présente, quant à lui, les catastrophes naturelles, les changements environnementaux cumulatifs, les accidents industriels, les projets de développement et les conflits en tant que rupture environnementale ayant un impact sur les mouvements de population.

3.3. Malentendu définitionnel inutile et infécond

L'utilisation du terme réfugié environnemental renvoie automatiquement à la définition classique du réfugié conventionnel établie par la convention de Genève de 1951⁴. Celle-ci énonce :

«un réfugié est une personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social, ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements ne peut ou, en raison de la dite crainte, ne veut y retourner.» (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 1951).

Au vu de cette définition, il semblerait que le terme de réfugié soit donc inapproprié pour évoquer les personnes contraintes de quitter leur lieu d'origine pour des motifs

⁴ Adoptée en 1951, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est le premier mécanisme juridique élaboré pour faire face à la pression migratoire grandissante. Elle visait à protéger les personnes qui fuyaient leur pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

environnementaux. Pourtant c'est bien le programme des nations unies pour l'environnement(PNUE) qui a donné en 1985 la première définition du réfugié environnemental :

«ceux qui sont forcés de quitter leur milieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine, qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie). La rupture environnementale est entendue au sens large puisqu'elle inclut: les changements physiques et/ou biologiques dans l'écosystème qui le rend temporairement ou en permanence inapte pour une habitation humaine».

Généralement, les termes utilisés par les différents auteurs qu'ils soient environnementalistes, écologistes, juristes, politologues, démographes et certaines agences onusiennes varient dans la désignation du phénomène selon leurs référentiels. Mais *a posteriori* le signifié dénotatif est à quelque chose près le même chez ces différents spécialistes à l'exception d'une frange de juristes et de démographes qui allèguent que la catégorie de migrants environnementaux n'est pas reconnue par la convention de Genève (1951) et la convention sur les apatrides. Depuis peu, les termes «réfugiés écologiques», migrants ou «réfugiés de l'environnement réfugiés climatiques», «éco-réfugiés», «personnes déplacées en raison d'une catastrophe naturelle», «exodes écologiques» sont tous utilisés afin de désigner ce même phénomène (Cournil, 2006).

Pour mettre un terme à cet imbroglio terminologique, Keane (2004) propose un bilan intéressant: il confirme que le

terme de réfugié environnemental est incorrect d'un point de vue juridique car la dégradation environnementale n'est pas reconnue par l'article 1 de la convention de 1951 sur les réfugiés.

Comme souligné plus haut, la question des migrations environnementales semble être sujette en proie d'un point de vue terminologique. L'aspect classificatoire abordé par différents auteurs, est multiple et parfois complémentaire. A des fins utiles de cet article, le terme «migrants environnementaux» sera privilégié pour définir ces déplacements de population, puisque celui-ci est plus adéquat que le terme «réfugiés» (EACH FOR, 2009). L'Organisation Internationale pour les Migrations (2007a) définit les migrants environnementaux comme étant:

«les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent».

Les différents débats houleux sur les terminologies et les classifications du phénomène étant exposés plus haut l'on s'attardera cette fois-ci dans les paragraphes ci-dessous à la l'exposition des positions des tenants des principaux courants qui se sont planchés sur la question.

3.4. Débats sur les migrations environnementales

En fait, la relation entre environnement et migrations humaines a toujours suscité de nombreux questionnements

chez les chercheurs et le lien existant entre ces deux phénomènes est longtemps resté mal compris. Ce n'est qu'à partir des années 70 que l'un des analystes les plus influents sur la scène environnementale mondiale, Lester Brown du Worldwatch Institute, évoque la relation existante entre les dégradations de l'environnement et les flux migratoires. Néanmoins les doutes persistaient quant à l'impact de l'un sur l'autre et traduisaient deux écoles de pensées distinctes : l'une portait sur l'environnement, l'autre sur les migrations. La première école tendait à dresser un tableau alarmiste des chiffres des futures migrations en isolant les facteurs environnementaux comme cause majeure de migration. La seconde école restait, elle, beaucoup plus sceptique et nuancait même l'idée d'une réelle corrélation entre flux migratoires et environnement. Aujourd'hui encore, «la littérature scientifique sur les migrations environnementales est traversée par une division entre spécialistes de l'environnement et des migrations, qui adoptent des positions souvent conflictuelles quant aux réponses politiques à apporter (Cournil, 2008).

Pour certains, la migration environnementale apparaît comme un problème autonome nécessitant la mise en place de politiques ad hoc. Pour d'autres, elle apparaît comme une conséquence de la dégradation environnementale, notamment du changement climatique, qui doit être abordée par des politiques environnementales plus rigoureuses. Pour d'autres encore, elle est perçue comme une solution au réchauffement de la planète qui doit être encouragée et organisée par le haut (top-down). Enfin, elle est aussi débattue comme une conséquence des politiques élaborées pour faire face à une crise environnementale ou climatique (Vlassopoulos, 2012).

En effet, depuis l'émergence des premiers travaux sur les « réfugiés » de l'environnement, la communauté scientifique s'est trouvée clivée entre ceux qui annoncent une catastrophe imminente, celle de mouvements migratoires de masse liés à une dégradation sévère de l'environnement naturel (maximalistes) et ceux qui ne voient dans l'environnement qu'un facteur parmi d'autres poussant les gens à fuir leur lieu habituel de vie (minimalistes) (Suhrke, 1994). Ces deux conceptions n'étant pas homogènes, il est loisible de distinguer en leur sein des perceptions divergentes de l'enjeu.

3.5. Principaux courants relatifs à la question

Il existe deux principaux de courants. Il s'agit des maximalistes et des minimalistes dont les différentes positions sont exposées plu ici.

Les maximalistes (Myers, 2005 ; Stern, 2006) sont caractérisés par un discours alarmiste qui consiste à avancer des chiffres portant sur des millions de personnes risquant de se voir condamnées à la migration, victimes d'un environnement devenu inhabitable. Les premiers à avoir développé une telle approche sont les spécialistes de l'environnement mais leur rapport au « nouveau » problème migratoire reste paradoxal. D'autres auteurs que l'on peut tenter de classé dans le courant maximaliste, désignent l'environnement comme étant le principal motif de migration.

Pour les minimalistes (Black, 2001; Bilsborrow, 2000 ; Bilsborrow et Daniel, 1999 ; Kristz, 1990 ; Gemenne et Dun, 2008; EACH-FOR, 2009 ; Lonergan, 1998; Kibreab, 1997), la migration humaine est un processus

complexe lié à une multitude de causes dont celle environnementale. L'environnement ne peut être tenu comme seul facteur et mobile des migrations. Très souvent, les migrants environnementaux agissent également sous le coup de pressions économiques, sociales, culturelles ou politiques (Paquet, 2009). D'ailleurs, l'environnement renvoie à un contexte global, où les impacts sur le milieu et sur les ressources sont dus à une série de facteurs politiques, économiques et sociaux (Clark, 2007). Ainsi, la migration devrait être envisagée sous une analyse multifactorielle de la crise environnementale sous-jacente. Selon Black (2001), l'absence d'un lien de causalité clair et évident entre la dégradation environnementale et la migration justifie le peu d'attention accordée par la communauté internationale à la question.

Les deux principaux courants qui s'opposent ici sur la question ont tous un mérite. Pour les maximalistes d'une part, ils ont servi de « lanceurs d'alerte » au sens où, dans un contexte d'incertitude, ils ont créé une nouvelle catégorie cognitive permettant de donner sens à un fait perçu comme pouvant constituer un danger pour l'homme et/ou son environnement (Chateauraynaud, 2011). L'autre argument que l'on peut mettre à leur actif est qu'il est avéré que les changements climatiques ont un effet multiplicateur de dangers et induit les migrations environnementales. D'autre part, plus que la construction d'un problème autonome, devant faire l'objet d'une politique *ad hoc*, l'objectif premier des spécialistes de l'environnement a été de mettre l'accent sur la gravité d'un autre problème, celui de la dégradation environnementale, et sur la nécessité de renforcer les mesures nécessaires pour y remédier (Vlassopoulos, 2012). Pour les seconds, le fait de s'élever en niveau dans le débat par rapport à l'exhortation à l'usage

de l'analyse multifactorielle dans le traitement de la question reste pour cet article une excellente démarche dans la mesure où un fait ou un phénomène social n'est pas un fait isolé.

3.6. Participation aux débats et contributions des sociologues

Pendant longtemps, la littérature disponible relative à l'environnement a été largement dominée par les recherches, les études et les analyses de botanistes, de forestiers, de géographes (Sawadogo, 2012). Ces sciences *lato sensus* ont fait de l'environnement biophysique leur chasse gardée. Or aujourd'hui comme hier, il se révèle que la dégradation de l'environnement et des écosystèmes est du aux diverses pressions anthropiques et vice versa. Voilà donc un argument fort en faveur de la sociologie dont l'objet d'étude est la société et les interactions entre les divers acteurs ainsi que les différentes formes de rapports que ceux-ci entretiennent avec leur milieu (Simmel, 1897). Mais bien avant l'entame du vif du sujet, un clin d'œil doit être fait à certains sociologues classiques qui ont tant soit peu abordé diverses thématiques environnementales dans leurs écrits fussent-elles parfois de façon laconiques et parcellaires.

Partant de là, les paragraphes qui suivront s'attarderont un peu longuement sur l'apport et l'intérêt du sociologue pour cet objet, qui *a priori* semble être un champ privilégié des sciences naturelles et géographiques.

3.6.1. Sociologie et thématique environnementale

Certains classiques (al-Din ibn Khaldun (1332-1406) ; Frédéric Le Play (1806-1882) ; Talcott Parsons (1902-1979) ont investi le champ des problèmes environnementaux

même si l'usage des termes « environnement » et « nature » revenaient parfois assez rarement chez ceux-ci. Bien que d'autres auteurs comme Emile Durkheim (1858-1917), Max Weber (1864-1920) et Karl Marx (1818-1883) aient abordé peu ou prou dans leurs productions scientifiques la question environnementale, parfois leur traitement de l'environnement fut minime, parfois ce traitement n'a pas fait l'objet d'un travail de recherche approfondi.

Au demeurant, dans tous les cas, on ne peut pas nier que les penseurs classiques de la sociologie se soient intéressés, à divers degrés et sous différentes formes, aux liens entre le monde social et naturel. Il n'en reste pas moins vrai que ces mêmes penseurs ne cibleront que rarement ces liens et n'inviteront que de manière assez éparse leurs collègues et disciples voisines à poursuivre dans cette voie (Boudes, 2008).

3.6.2. Sociologie, la science du total

La véritable socialisation de la nature qui s'est accélérée dans la seconde moitié du XX^e siècle a révélé les interconnexions entre les activités humaines et les logiques écologiques, faisant de l'environnement, une thématique phare des enjeux scientifiques et politiques et l'entraînant au cœur des préoccupations contemporaines. Réciproquement, depuis que l'environnement est entré sur la scène politique, médiatique, civile et économique, c'est-à-dire dans la sphère sociale, il est devenu, nécessairement, un objet d'étude pour les sociologues; et ceci indépendamment de l'intérêt que ceux-ci lui portaient ou lui portent encore (Boudes, 2008).

Jusqu'à présent, les sociétés occidentales et leur tradition scientifique générale, inspirée de la science galiléenne et

newtonienne, ont presque toujours séparé les deux éléments, la société et la nature, pour les étudier chacun indépendamment de l'autre, « *introduisant un abîme entre le domaine de l'action humaine et celui des lois de la nature* » (Bourg, 1993 ; Maréchal, 1993). La récente prise de conscience des dommages causés par certaines activités humaines sur le milieu naturel a eu pour conséquence de mettre en question cette séparation, en la présentant comme une construction sociale voire en l'abolissant totalement. Il apparaît qu'une telle reconnaissance des problèmes d'environnement a d'abord été impulsée par les sciences naturelles, mais bien des penseurs ont su associer ces préoccupations environnementalistes à des thématiques sociales, comme la technique, la population, les systèmes scolaires et médicaux et plus généralement aux limites d'une civilisation industrielle, de son système de pouvoir, de ses technosciences, en un mot d'une société et d'une humanité de plus en plus inhumaine et mécaniste (Duclos, 2006 ; Juan, 2001). Cette association des préoccupations environnementales et des questionnements sociaux pourrait d'ailleurs définir l'écologie politique ; elle s'impose en tous cas comme l'une des composantes de ce changement de millénaire : « *il apparaît que notre question sociale en cette fin de siècle et au siècle suivant sera la question naturelle* » (Moscovici, 2002b).

Non seulement les révolutions philosophiques, scientifiques et industrielles qui prirent leur essor dès la fin du Moyen-âge (Gimpel, 1994) donnèrent aux activités humaines toujours plus de puissance et de portée spatiale pour faire de l'ensemble des forces humaines et sociales une « force géologique planétaire dont l'écologue Vernadsky avait conscience dans ses derniers ouvrages » (Deléage, 1991; Vernadsky, 1945). A cet effet, Duclos (2006 : 9) écrit:

«Comme si la société humaine planétaire, en tant que gigantesque masse vivante imprégnée de technique, n'avait plus rien à voir avec une entité politique ou politisable et était seulement un phénomène géologique, ou géobiologique, voire géotechnologique».

Dans le même temps cela a permis de reconnaître dans la nature elle-même une *force sociologique* que la sociologie ne pouvait plus ignorer. Et pourtant quoi de plus dissemblable, *a priori*, que l'environnement et la sociologie. Le premier, sans doute parce qu'ayant été d'abord mis au jour par des biologistes, des agronomes et des écologues a été rapidement rangé dans le domaine des sciences naturelles : le mérite de la découverte s'est vu prolonger par une forme de légitimité dans la primauté de l'étude. Plus généralement, l'ensemble des problèmes d'environnement, et avant tout les pollutions et les modifications climatiques, sont associés aux sciences naturelles *lato sensu*.

Les sciences sociales et les phénomènes humains ne sont pas ou peu envisagés pour le traitement des questions environnementales. Ainsi, de l'ouvrage de la collection «Que sais-je?» sur *L'environnement* (Vernier, 1993), n'aborde que les aspects physico-chimiques des questions d'environnement. Ainsi encore des premiers travaux d'écologie ciblant les milieux où l'empreinte de l'homme était absente ou discrète (Kalaora et Larrère, 1989). Meme au sein des groupes d'experts sur le changement climatique, les sciences sociales notamment la sociologie, bien que de plus en présentes (Vaillancourt, 1996), sont encore sous-représentées.

Alors qu'il est de bon aloi de parler des sciences de l'environnement, le statut scientifique de la sociologie est encore débattu et les sciences sociales apparaissent toujours à la fin des traités d'épistémologie ou de philosophie des sciences, à la manière d'un boulet venu freiner l'élan des réflexions sur les sciences (Andler et al., 2002). Sans détailler ces idées encore trop courantes, on citera deux exemples. *L'histoire mondiale des sciences* de Ronan (1988), bien qu'elle ne s'enferme pas dans une définition restrictive de l'activité scientifique, ne fait pas référence à la sociologie ni à ses penseurs⁵. Une autre *Histoire de la science*, antérieure de quarante années (Rousseau, 1945), laisse le même vide⁶ alors même que son auteur insiste, dès la préface, sur le phénomène social qu'est la science, et cite Comte en exergue⁷. Rappelons tout de même que de nombreux travaux (Cuin, 2000; Boudon, 1991)⁸ insistent sur l'existence de correspondances entre les critères scientifiques des sciences naturelles et les démarches et résultats des sciences sociales.

L'environnement ne devait pas s'ouvrir aux sociologues, doublement mis à l'écart par la forte connotation naturaliste de cette thématique de recherche et par la méfiance de ses spécialistes envers les «sciences» sociales. Mais la sociologie n'a pas non plus fait place à l'environnement : ayant acquis patiemment son statut de science du social

5 _ Une seule référence à Comte dans la partie sur les statistiques (Ronan, 1988 : 613), une autre à Marx sur le refus de Darwin de signer la préface de la version anglaise du *Capital* (*ibid.* : 558).

6 _ Trois pages sur le positivisme comtien (Rousseau, 1945 : 525), deux pages sur la vision mécaniste de l'évolution de Spencer (*ibid.* : 685).

7 _ « L'histoire de la science, c'est la science même. » Comte, cité par Rousseau, 1945 : 7

8 _ Notamment page 89 sur la production de lois conditionnelles en sociologie de l'action collective comme critère de scientificité.

après avoir démontré la spécificité d'une réalité sociale *sui generis*, elle n'a pas souhaité tout remettre en question à peine quelques décennies plus tard. Pourtant, en laissant intacts de tels constats et de telles appropriations disciplinaires, on délaisse la spécificité des phénomènes eux-mêmes, et nous ne voulons pas croire que le but de la science soit celui de découper le réel en morceau pour le distribuer ensuite - le donner en pâture- à différents spécialistes. D'ailleurs de nombreuses tentatives ont voulu dépasser les frontières des sciences et de leurs objets, avec des succès plus ou moins flagrants et des présupposés plus ou moins tenables. Et qu'importe s'il s'agit de sociobiologie ou même de géographie ou d'écologie : l'essentiel est de ne pas se limiter au strict découpage des choses telles qu'elles se donnent à voir mais d'aborder les phénomènes dans leur complexité.

L'approche sociologique de l'environnement n'est peut-être pas cette science qui réussira à dépasser l'ensemble de ses consœurs pour formuler une nouvelle structuration des sciences-et pas nécessairement un nouveau découpage- mais elle peut certainement contribuer à de telles réflexions. Elle s'y est employée dès ses premiers travaux. A tel point qu'un article des Américains Catton et Dunlap (1978a) ne vise pas autre chose que l'absorption de la sociologie par une sociologie de l'environnement consciente des intrications complexes des phénomènes sociaux et naturels. Ou encore, d'un point de vue plus général, le sociologue Morin a toujours prôné l'ouverture de l'éventail disciplinaire de chaque chercheur à travers la quête d'un «paradigme perdu» qui l'aura poussé à rédiger une suite de manifeste tout à la fois d'épistémologie, de méthodologie et d'éthique de la science. D'ailleurs, ce qui est commun à l'ensemble des entreprises sociologiques et sociales de reconnaissance du

monde naturel, c'est l'importance accordée à la pertinence de l'association du biologique et du social, au moins du point de vue de la définition de ce qui est humain. Par exemple Moscovici (1972 : 39) écrit :

«Nature et société ne s'excluent pas mutuellement. La première nous englobe, résultant de notre intervention. La seconde existe partout : elle n'est pas née avec nous, et rien ne laisse supposer qu'elle mourra avec nous. L'homme se situe à la confluence de leur structure et de leur mouvement: biologique parce que social, social parce que biologique, il n'est pas le produit spécifique de l'une ou de l'autre».

Autrement dit, pour Kalaora et Larrère, (1989 : 82) :

«il faut remettre en question la vieille opposition entre la nature et l'artifice, penser l'homme dans et hors de la nature, et la nature comme produit et comme condition. Cela suppose une reformulation des approches scientifiques de la nature ».

3.6.3. Sociologie, science du social

Il ne suffit pourtant pas de dire que l'environnement doit s'ouvrir aux sociologues ou que la sociologie doit s'évertuer à considérer l'environnement pour qu'effectivement la sociologie aborde les problématiques environnementales. Pour Luhmann (1993), la sociologie était fort mal préparée à une telle tâche. Et ce n'est pas le dessein de cet article que d'exhorter les sociologues à traiter ces questions : malgré l'urgence de comprendre et d'expliquer les logiques à l'œuvre dans les phénomènes environnementaux, on ne peut pas forcer une discipline, *a fortiori* la sociologie et sa posture critique, à se focaliser sur un domaine plutôt qu'un

autre. Ce qui est possible, par contre, c'est d'appréhender la manière dont les sociologues sont liés, peu ou prou, à cette incursion de la nature dans la sphère sociale qu'a entraînée la reconnaissance de l'environnement comme interaction des phénomènes naturels et sociaux. Ce qui paraît pertinent, c'est d'analyser les réflexions sociologiques passées et présentes sur les liens entre les sociétés humaines et leur milieu naturel, entre les logiques sociales et celles écologiques. Cela permettrait sans doute de mieux comprendre non seulement la sociologie et l'environnement, mais également de caractériser ce que l'on peut d'ores et déjà nommer la sociologie de l'environnement (Boudes, 2008).

3.6.4. Sociologie, science de l'espace

Les travaux de bien de sociologues ont pu montrer la relation entre la société et l'espace depuis longtemps. Au rang de ceux-ci le père de la sociologie formelle qui est Georg Simmel (1858-1918). En effet, Simmel propose une célèbre digression sur l'étranger. Celle-ci est généralement considérée pour elle-même et amenuise la portée de cette ébauche de sociologie de l'espace. Néanmoins, Vandenberghe (2000 : 67) la replace dans le contexte du chapitre pour en retenir ceci :

«Simmel présente une analyse constructiviste de la détermination spatiale de la société en examinant, de façon symétrique, la construction spatiale du social (comment les formes spatiales, telles que les frontières, la proximité ou les mouvements migratoires, structurent-elles les interactions sociales) et la construction sociale du spatial (comment les interaction sociales s'expriment-elles

symboliquement dans les formes spatiales? - par exemple : le terrain vide comme expression de la neutralité».

Dit autrement, Simmel éclaire son lectorat directement sur les rapports des sociétés avec leur milieu : le propre de la société, selon lui, il serait d'accorder certes une importance davantage symbolique que géographique ou physique au territoire, mais c'est à travers cette construction de l'espace social que l'on peut rendre compte des phénomènes sociaux et comparer les degrés d'importance symbolique donnée au territoire. Il est donc possible d'exprimer une forme sociale par rapport à l'espace et, réciproquement, de rendre compte d'une configuration spatiale par sa construction sociale. D'ailleurs, cette digression sur l'étranger doit être considérée comme un exemple d'analyse spatiale. L'étranger est d'abord perçu par la société hôte comme une incursion dans sa zone socio-spatiale avant d'être vécu comme une incursion socioculturelle. Simmel (1979), définit la «forme sociologique» de l'étranger comme l'union tout à la fois de l'errance et du mouvement avec la fixité et l'inscription spatiale. Il ajoute même plus loin (*ibid.*) que c'est bien la combinaison particulière des dimensions de distance et de proximité qui produit la relation spécifique et formelle à l'étranger. Si ces propos sont généralement minimisés par les commentateurs⁹ de Simmel, c'est qu'ils entrent directement en résonance avec les caractéristiques des stratégies individuelles d'autorégulation des relations interpersonnelles. Simmel insiste en effet sur la fonction d'une forme originelle de retenue, le tact et la réserve, qui est la forme pure de l'interaction.

⁹ Pas plus de trois pages chez Vandenberghe et cinq ou six chez Watier

3.6.5. Sociologie, une discipline ouverte aux phénomènes naturels

Simmel va progressivement s'ouvrir aux phénomènes naturels et tentera de concilier la nature et la société dans son concept d'interaction. Comme le rappelle Groos (2001), «le noyau de la notion de *Wechselwirkung* de Simmel peut être traduit par "interaction réciproque" mais aussi, en référence à la causalité, par "effet réciproque" et "causation réciproque". C'est dans ce sens que Gross(2001) affirme que la définition simmelienne de la société n'est pas exclusive : elle inclut au contraire l'ensemble des interactions entre humains mais aussi entre humains et non humains parce que ce dernier type d'interaction participe également des connections qui forment les sociétés.

En d'autres termes, Simmel donne un éclairage direct sur les rapports des sociétés avec leur milieu: le propre de la société, selon lui, serait d'accorder certes une importance davantage symbolique que géographique ou physique au territoire, mais c'est à travers cette construction de l'espace social- de l'espace de la société-que l'on peut rendre compte des phénomènes sociaux et comparer les degrés d'importance symbolique donnée au territoire. Il est donc possible d'exprimer une forme sociale par rapport à l'espace et, réciproquement, de rendre compte d'une configuration spatiale par sa construction sociale. Prenant acte du fait que, dans les grandes villes, les relations ne peuvent être que superficielles étant donné leur nombre, Simmel rend compte des interactions en tant que relations artificielles. D'un côté elles représentent un besoin universel de socialisation et de sociabilité, d'être ensemble, de l'autre elles ne peuvent être que des artifices de relations vides de tout contenu que seuls

le tact et la réserve permettent de perpétuer (Grafmeyer et Joseph, 1979).

C'est en tous cas ce désintéret pour le contenu, pour le fond de la relation, qui permet le mieux de comprendre cet attachement à la forme. C'est aussi pour cela que l'étude de l'inscription spatiale des interactions se limite à des termes abstraits et non à une mise en lien directe des sociétés avec leur milieu physique: Simmel n'accorde pas d'importance à la matérialité de ce rapport à l'espace- et c'est en cela qu'il se distingue clairement d'une approche géographique-mais bien à ses constructions sociales et à ses implications dans les relations. Et dans le même temps, il ne peut se contenter de mettre sur le même plan les fabrications humaines artificielles et celles liées à la nature. Il distingue une sphère strictement sociale, celle qui permettra à la sociologie de trouver sa place sur l'échiquier des sciences, et qui est constituée par l'ensemble des interactions inter-humaines. Toutefois celles-ci sont incluses dans un ensemble plus général: non seulement elles ont des formes matérielles et s'inscrivent spatialement, mais en plus elles appartiennent à l'ensemble des interactions en tant que phénomène primordial. Et s'il est possible de distinguer des interactions inter-humaines, il est également possible de délimiter des interactions entre phénomènes naturels ; le contenant global est alors l'ensemble des interactions entre humains et/ou non-humains, de la même manière que la question de l'environnement englobe aujourd'hui l'ensemble des relations entre humains et/ou non-humains.

4. Discussions et conclusion

En situation de pauvreté, *a priori* le cercle vicieux dégradation de l'environnement s'instaure, les agressions

écologiques deviennent alors inéluctables et cumulatives. Or en réalité, la tendance est plutôt inversée. Ce sont les milieux biophysiques agressifs et peu nantis ou pauvres en ressources naturelles ou encore pendant longtemps bradées ou dégradées par l'action humaine qui conduisent les populations locales à la pauvreté physique et matérielle et du coup les poussent aux migrations que l'on a étiquetées pendant longtemps de « migrations économiques ». Certes, la thèse selon laquelle la pauvreté physique et matérielle est génératrice d'un cercle vicieux susmentionnée ne peut être réfutée *de facto* d'un simple revers de la main car elle est la fin visée par l'actant. Mais la problématique des migrations environnementales mérite aujourd'hui une étiologie approfondie afin de dépasser les conceptions surannées confrontées aux démentis brutaux de réorientation des politiques de développement, de changements environnementaux de ces quatre dernières décades.

Aujourd'hui, il existe une tendance à mettre les migrations environnementales à part et à le traiter en dehors des théories classiques sur les migrations, tout comme si celle-ci étaient d'une autre nature. Il y aurait plus à gagner en tentant d'intégrer les facteurs environnementaux (Dun et al., 2010). La thématique environnement, dans son rapport à celle des migrations, est peu visible et insuffisamment problématisée (Dubus, 2002). Une chose est certaine, les migrations engendrent des déséquilibres puisqu'elles modifient, en leur lieu d'arrivée, mais aussi en leur point de départ, les rapports complexes homme/nature, société/espace, ressource/population, tout ce qui en un mot constitue une combinaison environnementale (Pourtier, 1992). Les migrations y compris lorsqu'elles sont internationales engendrent des déséquilibres environnementaux. En provoquant des mutations spatiales et

sociétales, la migration bouleverse le rapport que les autochtones entretenaient avec la nature et perturbe durablement l'environnement (Gonin et Lassailly-Jacob, 2006).

De même que la plupart des théories classiques sur les migrations ont tendance à ignorer l'environnement comme cause des migrations, certaines actions et réflexions sur la gouvernance environnementale ignorent aussi l'impact des mouvements de migrations (Dun et Gemenne, 2008). La priorité la plus urgente dans un agenda de recherches dans ce domaine serait de combler cette carence (Dun et al., 2010 ; Warner et Laczko, 2008). S'il existe aujourd'hui un accord général sur l'importance des liens entre population-environnement et développement (Gemenne et al., 2014 ; Christophe et al., 2007 ; Arizpe et al., 1994), ce paradigme est le résultat d'une évolution du monde et des pensées pendant ces dernières années. De nos jours, la conscience d'une planète en déliquescence environnementale triomphe irrésistiblement et il apparaît en filigrane l'idée que les hommes ne peuvent plus être les « *maîtres et possesseurs de la Nature* » comme l'affirmait Descartes (1637). Ainsi, des problématiques de développement durable sont abordées, mêlant population, environnement et développement. Une remise en question des théories et des méthodes a été nécessaire dans de nombreuses disciplines des sciences sociales ou des sciences de la nature.

Le développement durable constitue l'un des défis majeurs que les pays en développement tentent de relever pour réduire la pauvreté et atteindre les Objectifs (1et7)¹⁰ du

¹⁰ L'objectif 1 des OMD qui vise à éradiquer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde jusqu'en deux 2015 a pour cible prioritaire de (i) réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu est inférieur à 1 dollar/ jour,(ii) assurer un emploi

Millénaire pour le Développement(OMD). Depuis ses origines, le concept de développement durable est intimement lié aux préoccupations relatives aux ressources naturelles et à l'environnement qui devraient être géré de façon à ne pas compromettre le potentiel de croissance pour les générations futures. La sauvegarde de l'environnement est une composante essentielle du développement durable (MPD/PNUD, 1999). Or force est de constater que la désertification gagne du terrain sur tous les continents, dans l'indifférence générale. Pourtant, le climat n'est pas seul en cause. La pression démographique et la surexploitation des sols expliquent la progression du mal (Courrier International, 1999).

Au demeurant, de nos jours les craintes relatives au réchauffement climatique illustrent parfaitement l'ampleur internationale et nationale des enjeux. Les progrès en matière d'environnement peuvent donc contribuer à enrichir le bien-être collectif et c'est la raison pour laquelle l'amélioration des conditions environnementales participe pleinement de la consolidation des biens publics mondiaux; l'environnement soutenable représente en effet un patrimoine partagé au-delà des frontières propres aux administrations, localités, et gouvernements régionaux ou nationaux qui fixent les régulations dans les usages (Christophe et al., 2007). Si la communauté internationale est aujourd'hui mobilisée et attentive aux contraintes posées par la dégradation de l'environnement, il lui reste toutefois à

complet et productif et un travail décent à tous, y compris aux femmes et aux jeunes (iii) et de réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de personnes qui souffrent de la faim. L'objectif 7 des OMD qui est d'assurer la viabilité de l'environnement vise 4 cibles principales mais pour ce travail celles qui concerne véritablement cette recherche sont les suivantes (a) intégrer les principes de développement durable dans les options politiques et les programmes des pays et inverser la perte de ressources environnementales (b) et réduire la perte de biodiversité afin d'arriver de 1990 à 2010 à en réduire sensiblement le rythme.

prendre en compte ses conséquences parmi lesquelles la gestion de ce nouveau phénomène migratoire lié à l'environnement.

Références bibliographiques

1. Acketoft, T., (2008). «Migrations et déplacements environnementaux : un défi pour le XXI^e siècle», in Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 23 décembre 2008, Doc 11 785, point n°2, 27 pp.
2. Alam, S., (2003). «Environmentally Induced Migration from Bangladesh to India», in *Strategic Analysis*, volume 27, numéro 3, pp. 422-438.
3. Beck, C., Luginbuhl, Y., Muxart, T., (2006). *Temps et espaces des crises de l'environnement*, éd. Quae, 412 p.
4. Becker, G., S., (1993). *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*. Chicago, University of Chicago Press, 3rd ed. ISBN 978-0-226-04120-9.
5. Bernier, X., Faret, L., et Morel, A., (1994). Les régions de limite des cultures pluviales du Niger : un espace en crise. In, *Revue de géographie alpine*, n° hors-série, vol 2. Pp: 149-158.
6. Bilsborrow, R., E. et Daniel, H., (1999). «Population and Deforestation in the Humid Tropics», in *International Union for the Scientific Study of Population*, Liege, Belgium, 291 pp.
7. Boudes, P., (2008). L'environnement, domaine sociologique: la sociologie française au risque de l'environnement, thèse de doctorat de l'université Bordeaux 2, 536pp.
8. Boudon, R., [1984] 1991, *La place du désordre*, Paris : PUF/Quadrige, 246p.
9. Bourg, D. (dir.), (1993). *La Nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, coédition

L'Harmattan/Association Descartes

10. Catton, W R. et Dunlap R. E., (1978a). Environmental sociology: a new paradigm, *The American Sociologist*, 13: 41
11. Chateauraynaud, F., (2011). *Argumenter dans un champ de forces, essai de balistique sociologique*, Paris, Petra, 484p.
12. Cournil, C., (2008). «A la recherche d'une protection pour les « réfugiés environnementaux : actions, obstacles, enjeux et protections», in revue en ligne *Asylon(s)*, n°6, p3.
13. Cournoyer-Cyr, V., (2012). Migrations environnementales et stratégies d'adaptation: vers une intégration viable, Mémoire de Master en science de l'environnement, École de politique appliquée, Université de Sherbrooke, Canada, 152pp.
14. Cuin, C-H., 2000, *Ce que (ne) font (pas) les sociologues. Petit essai d'épistémologie critique*, Librairie Droz, Genève, 214p.
15. Descartes, R., (1637). *Discours de la méthode*, texte établi par Victor Cousin, Levrault, 1824, tome I, sixième partie.
16. Dubus, G., (2002). «Migrations et environnement: sélection bibliographique», in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume 18, Numéro 2.
17. El-Hinnawi, E., (1985). *Environmental Refugees*, Nairobi, UNEP, 41p.
18. Gemenne, F. et Dun, O. (2008). «Définir les migrations environnementales», in *Revue Migrations Forcées*, numéro 31, pp. 10-11.
19. Gemenne, F., Blocher, J., De Longueville, F., Perrin, N., Vigil, S., Zickgraf, C. et Ozer, P., (2014).

Catastrophes, Changement Climatique et Déplacements forcés Dynamiques régionales de mobilité en Afrique de l'Ouest, Note de cadrage, Université de Liège CEDEM, Sciences Po, CERI et Internal Displacement Monitoring Center (IDMC), Geneva, 30pp.

20. Gemenne, F.,(2009a). *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, Paris, 254 p.

21. Gonin, P., et Lassailly-Jacob, V., (2002). « Les réfugiés de l'environnement », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 - n°2, p. 139-160.

22. Gonin, P., et Lassailly-Jacob, V., (2006). « Les réfugiés de l'environnement : Une nouvelle catégorie de migrants forcés ? », in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18, n°2 p. 139-160 mise en ligne le 9 juin 2006.

23. Gross, M., (2001). Unexpected interactions: Georg Simmel and the observation of nature, *Journal of Classical Sociology*, 1 (3): 395-414

24. Juan, S., (dir.), (2007). Actions et enjeux spatiaux en matière d'environnement : de la contestation écologiste aux mesures de protection, Paris, L'Harmattan, coll. Sociologie et environnement, 288p.

25. Kalaora, B. et Larrère, R., (1989), Les sciences sociales et les sciences de la nature au péril de leur rencontre, in N. Mathieu et M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement, la question de la nature aujourd'hui*, Paris, ARF/L'Harmattan, pp.81-89.

26. Le Play, F, (1855). *Les Ouvriers européens, étude sur les travaux, la vie domestique, et la condition morale de populations ouvrières de l'Europe, précédé d'un exposé de la méthode d'observation*, Paris, Imp. Impériale.

27. Le Play, F., (1864). *La Réforme sociale en France, déduite de l'observation comparée des peuples*

européens, Paris, Plon, 2 vol.

28. Lonergan, S., (1998). «The Role of Environmental Degradation in Population Displacement», in *Environmental Change and Security Project Report*, volume inconnu, numéro 4, pp. 5-15.

29. Luhmann, N., (1993). La société face à l'environnement: une intégration possible?, in D.Bourg (dir.), *La Nature en politique ou l'enjeu philosophique de l'écologie*, Paris, coédition L'Harmattan/Association Descartes, pp. 73-85

30. Maréchal, J-P, (1997). *Le rationnel et le raisonnable : l'économie, l'emploi et l'environnement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 181p.

31. Moscovici, Serge, 1972, *La société contre nature*, Union Générale d'éditions, 1972, 444p.

32. Moscovici, Serge, 2002b, *De la nature : pour penser l'écologie*, éd. Métailié, 274p. + iii

33. MPD/PNUD, (1999). Femme, pauvreté et environnement, Rapport sur le développement humain durable au Togo, Lomé, Togo, pp 2-3.

34. Myers, N., (2005), «Environmental refugees: An emergent security issue», in 13th Economic Forum, Prague, Session III -Environment and Migration, 5 p.

35. Pourtier, R.,(1992). « Migrations et dynamique de l'environnement ». *Afrique Contemporaine*, in Pontié, G., et Gaud, M., (dir.). *L'environnement en Afrique*, p.167-177.

36. Ranelli, C., (2009). La nouvelle diaspora du xxi^e siècle : les réfugiés environnementaux, Mémoire de sciences politiques, Institut d'Etudes Politiques, Université Paul Cézanne-Aix-Marseille 3, France, 173pp.

37. Sawadogo, R.C. (2012). « Connaissance des pratiques traditionnelles de gestion de l'environnement: préalable et base sociologique de l'efficacité des stratégies actuelles de sa conservation », in Dia, A. et Duponnois, R., *La Grande Muraille Verte Capitalisation des recherches et valorisation de savoirs locaux*, P41-62.
38. Stern, N., (2007). *Economics of Climate Change*. Cambridge University Press.
39. Suhrke, A., (1994). « Environmental degradation and migration flows », in *Journal of International Affairs*, volume 2-47, pp. 437-496.
40. Vandenberghe, F., (2000), *La sociologie de Georg Simmel*, Paris, La Découverte, 123p.
41. Vernadsky, W. I., (1945). The biosphere and the noosphere, *American Scientist*, 33:1-12
42. Vernier, J., (1993), *L'environnement*, Paris, PUF, 128p.
43. Vlassopoulou, C., (2012). «Les migrations environnementales entre secteurs d'action publique», in *Revue Asylon(s)*, volume inconnu, numéro 6, novembre 2008, [En ligne] adresse: <http://www.reseau-terra.eu/article848.html> (Page consultée le 16 juillet 2014).
44. Watier, P., (2003). *Georg Simmel, Sociologue*, Paris, Circé, 160p.
45. Wrathall, D., et Morris, B., (2009). «Confronting Environmental Migration: A Framework for Research, Policy and Practice», in *Munich Re-Foundation*, Bonn, p. 3.